



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 décembre 2023

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine tenue à la mairie, le 12 décembre 2023, à 19 h, sous la présidence du maire Antonin Valiquette, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

M. Antonin Valiquette, maire et président de la Communauté maritime  
Mme Joy Davies, mairesse de la Municipalité de Grosse-Île  
M. Roger Chevarie, conseiller du village de Fatima  
M. Hugues Lafrance, conseiller du village de L'Étang-du-Nord  
M. Richard Leblanc, conseiller des villages de Cap-aux-Meules et de L'Île-d'Entrée  
M. Gaétan Richard, conseiller du village de Grande-Entrée

Sont aussi présentes :

Mme Danielle Chevrette, directrice générale par intérim  
Mme Alexandra Vigneau, greffière

Quelque trente personnes assistent également à la séance.

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, Antonin Valiquette, procède à l'ouverture de la séance à 19 h.

**CM2312-0849**

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de Richard Leblanc,  
appuyée par Gaétan Richard,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que l'ordre du jour présenté soit adopté en laissant ouvert le point *Affaires diverses*.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux
- 3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 novembre 2023
4. Rapport des comités
5. Approbation de la liste des chèques à ratifier et des comptes à payer
6. Correspondance
7. Services municipaux
- 7.1 Administration



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 décembre 2023

- 7.1.1 Approbation du calendrier des séances ordinaires 2024 de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine
- 7.1.2 Octroi d'un contrat de gré à gré – Blanko – Participation citoyenne et système d'alerte
- 7.2 Services administratifs et trésorerie
  - 7.2.1 Approbation du programme municipal d'aide financière complémentaire au programme Accès-Logis Québec
  - 7.2.2 Programme d'aide à la voirie local – Autorisation de signature – Convention d'aide financière (volet Entretien)
- 7.3 Ressources humaines
- 7.4 Travaux publics
  - 7.4.1 Octroi d'un contrat de gré à gré – Fabrication de conteneurs de type roll-off – Village de L'Île-d'Entrée
- 7.5 Sécurité publique
- 7.6 Service du développement du milieu, de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
  - 7.6.1 Changement de signataires – Convention d'aide financière pour le réseau Accès entreprise Québec (AEQ)
  - 7.6.2 Appui au projet d'installation d'une tour de communication de Bell Mobilité
  - 7.6.3 Adoption du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine
- 7.7 Loisir, culture et vie communautaire
- 7.8 Infrastructures et bureau de projets
  - 7.8.1 Autorisation de dépôt de projet au Programme pour des communautés côtières résilientes au climat (CCRC) – Ressources naturelles Canada
  - 7.8.2 Appui au projet de CLIMAtlantic – Programme pour des communautés côtières résilientes au climat (CCRC) – Ressources naturelles Canada
- 7.9 Réglementation municipale
- 8. Affaires diverses
- 9. Période de questions
- 10. Clôture de la séance



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 décembre 2023

### APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

CM2312-0850

#### Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 novembre 2023

Les membres du conseil ont préalablement reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 novembre 2023.

Sur une proposition de Hugues Lafrance,  
appuyée par Joy Davies,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'approuver ce procès-verbal tel qu'il a été rédigé.

### RAPPORT DES COMITÉS

Aucun rapport concernant les divers comités n'est présenté.

CM2312-0851

#### APPROBATION DE LA LISTE DES CHÈQUES À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER

La liste des chèques à ratifier et des comptes à payer pour la période du 27 octobre au 27 novembre 2023 a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance.

Sur une proposition de Roger Chevarie,  
appuyée par Richard Leblanc,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'approuver le paiement de ces dépenses pour un total de 1 570 958,59 \$.

### CORRESPONDANCE

Aucune liste de correspondance d'intérêt public n'a été déposée au conseil de la Communauté maritime depuis la dernière séance.

### SERVICES MUNICIPAUX

### ADMINISTRATION

CM2312-0852

#### Approbation du calendrier des séances ordinaires 2024 de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

Sur une proposition de Joy Davies,  
appuyée par Roger Chevarie,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 décembre 2023

que le calendrier 2024 des séances ordinaires du conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine soit établi comme suit :

Le mardi 16 janvier 2024  
Le mardi 13 février 2024  
Le mardi 12 mars 2024  
Le mardi 9 avril 2024  
Le mardi 14 mai 2024  
Le mardi 11 juin 2024  
Le mardi 9 juillet 2024  
Le mardi 13 août 2024  
Le mardi 10 septembre 2024  
Le mardi 8 octobre 2024  
Le mardi 12 novembre 2024  
Le mardi 10 décembre 2024

que les séances du conseil débutent à 19 heures;

qu'un avis relatif au contenu du calendrier soit publié dans le bulletin mensuel *L'Info-municipale*, conformément à l'article 320 de la Loi sur les cités et villes.

**CM2312-0853**

### **Octroi d'un contrat de gré à gré – Blanko – Participation citoyenne et système d'alerte**

CONSIDÉRANT le processus rigoureux respecté quant au choix d'une agence numérique pour la réalisation d'un mandat visant à implanter un portail citoyen permettant diverses options de consultation et de communication auprès des résidents;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation faite par le service des communications à cet effet;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation d'un portail citoyen et d'un nouveau système d'alerte s'inscrit dans le cadre du plan d'optimisation budgétaire de la Municipalité des Îles;

CONSIDÉRANT QUE la proposition et le prix soumis sont conformes aux règles d'attribution relatives à un contrat de gré à gré;

CONSIDÉRANT QUE le travail de la firme doit débuter dès la semaine du 11 décembre prochain afin de respecter un échéancier serré visant l'implantation du nouveau système d'alerte au 1<sup>er</sup> janvier 2024;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Gaétan Richard,  
appuyée par Hugues Lafrance,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'octroyer un contrat de gré à gré à l'entreprise Blanko, au prix de



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 décembre 2023

21 300 \$ plus les taxes applicables, relativement au développement et l'implantation d'un portail citoyen;

d'autoriser la directrice des services administratifs et de la trésorerie à signer tout document relatif à ce contrat.

Cette dépense sera financée comme suit :

- FRR (volet 2) : 5 100 \$ plus taxes pour l'année 1
- Budget de fonctionnement : 8 100 \$ plus taxes, annuellement, pour les années 2 et 3.

### **SERVICES ADMINISTRATIFS ET TRÉSORERIE**

CM2312-0854

#### **Approbation du programme municipal d'aide financière complémentaire au programme Accès-Logis Québec**

CONSIDÉRANT QU' en vertu de la Loi sur la Société d'habitation du Québec, une municipalité peut préparer un programme complémentaire à celui de la Société d'habitation du Québec, si cette dernière le prévoit dans un programme préparé et mis en oeuvre par elle;

CONSIDÉRANT QUE le programme municipal complémentaire doit être approuvé par la Société d'habitation du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec a préparé et mis en oeuvre le programme AccèsLogis Québec et que ce programme prévoit notamment qu'une municipalité peut préparer et adopter un programme complémentaire au programme AccèsLogis Québec en vue d'accorder au propriétaire toute forme d'aide financière, y compris l'octroi d'un crédit de taxes foncières;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Roger Chevarie,  
appuyée par Joy Davies,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que dans le but de permettre à Logis communautaires l'Harmonie de bénéficier du programme AccèsLogis Québec, la présente résolution vise à instaurer un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme AccèsLogis Québec de la Société d'habitation du Québec;

que ce programme permette d'accorder à l'organisme l'Harmonie une aide financière sous la forme d'un crédit de taxes foncières;

que l'aide financière accordée dans le cadre du présent programme municipal consiste en un crédit de taxes foncières correspondant à 100 % du montant qui serait autrement exigible pour une période de 35 ans.



No. de résolution  
ou annotation

**CM2312-0855**

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 décembre 2023

### **Programme d'aide à la voirie local – Autorisation de signature – Convention d'aide financière (volet Entretien)**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité ou la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine a pris connaissance des modalités d'application du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité ou la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine a pris connaissance de la convention d'aide financière, l'a signée et s'engage à la respecter;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Hugues Lafrance,  
appuyée par Gaétan Richard,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil confirme son engagement à faire réaliser les travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que le maire et la directrice générale par intérim sont dûment autorisés à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

### **TRAVAUX PUBLICS**

**CM2312-0856**

### **Octroi d'un contrat de gré à gré – Fabrication de conteneurs de type roll-off – Village de L'Île-d'Entrée**

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime se doit de maintenir un service de collecte des matières résiduelles sur L'Île-d'Entrée;

CONSIDÉRANT les besoins spécifiques de cette communauté de par sa double insularité et son éloignement du reste de l'archipel;

CONSIDÉRANT QUE le service de collecte des matières résiduelles à L'Île-d'Entrée s'effectue par transport maritime et qu'il est difficile d'assurer un service constant en raison des mauvaises conditions climatiques, des marées, des arrêts techniques ou de toute autre difficulté pouvant survenir en tout temps;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu pour l'administration municipale de rechercher une solution pour être en mesure de maintenir ce service;

CONSIDÉRANT QUE l'amélioration des moyens déployés à L'Île-d'Entrée fait partie intégrante de l'entente de financement signée avec Recyc-Québec pour



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 décembre 2023

l'optimisation des activités dans les écocentres et sites de dépôts;

CONSIDÉRANT QU' à la demande de la Municipalité, trois fournisseurs ont été contactés et deux d'entre eux ont soumis à temps une offre de service distincte pour la fourniture de trois conteneurs;

CONSIDÉRANT la recommandation faite par le chef de division de l'hygiène du milieu à l'effet de retenir l'offre de service déposée le 2 novembre dernier par Soudure J.M. Chantal inc.;

CONSIDÉRANT QU' en vertu des dispositions prévues à la réglementation en matière de gestion contractuelle, le conseil peut octroyer un contrat de gré à gré;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Richard Leblanc,  
appuyée par Joy Davies,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'autoriser le chef de division de l'hygiène du milieu à octroyer un contrat de gré à gré à l'entreprise Soudure J.M. Chantal inc. concernant l'acquisition de trois conteneurs pour L'Île-d'Entrée, et ce, au prix de 69 000 \$ plus les taxes applicables;

Cette dépense sera financée à même le règlement d'emprunt n° CM-2023-12 et fait partie intégrante de l'entente de financement pour les écocentres signée avec Recyc-Québec.

### SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DU MILIEU, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'URBANISME

CM2312-0857

#### Changement de signataires – Convention d'aide financière pour le réseau Accès entreprise Québec (AEQ)

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Communauté maritime a résolu de signer une convention d'aide financière permettant l'adhésion au réseau Accès entreprise Québec et a désigné à cette fin l'ancien président de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine, Jonathan Lapierre, ainsi que l'ancienne directrice du développement du milieu, Josianne Pelosse;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de signer un nouvel avenant à cette convention pour préciser les modifications apportées aux conditions de l'aide financière octroyée et prévoir l'admissibilité d'une nouvelle dépense dans le cadre de l'entente en cours;

CONSIDÉRANT les changements survenus au sein de l'organisation municipale depuis particulièrement



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 décembre 2023

en ce qui concerne les titulaires des postes à la présidence de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine et à la direction du développement du milieu;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Richard Leblanc,  
appuyée par Hugues Lafrance,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil confirme le changement de signataires et désigne le président de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine, Antonin Valiquette, comme signataire de l'avenant à la convention d'aide financière d'Accès entreprise Québec ainsi que tout autre document en lien avec cette convention d'aide financière;

que le conseil autorise la directrice du développement du milieu, de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, Annie Lebel, à signer pour et au nom de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine, tout autre document requis pour la mise en œuvre du réseau Accès entreprise Québec.

**CM2312-0858**

### **Appui au projet d'installation d'une tour de communication de Bell Mobilité**

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Bell Mobilité a présenté un projet d'installation de systèmes d'antennes de radiocommunication et radiodiffusion sur le territoire de la municipalité des Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT QUE Bell Mobilité s'est entendue avec la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine, gestionnaire des terres du domaine de l'État, pour l'installation d'un poteau de communication de 15 mètres sur son terrain;

CONSIDÉRANT QUE l'installation de systèmes d'antennes est légiférée, selon les normes prescrites par Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDEC);

CONSIDÉRANT QUE le site visé rencontre les objectifs ainsi que les contraintes liées à l'ingénierie du réseau existant de Bell Mobilité;

CONSIDÉRANT QUE la procédure de CPC-2-0-03 d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDEC) s'applique à l'installation de systèmes d'antennes de radiocommunication et de radiodiffusion, laquelle procédure a été suivie en bonne et due forme;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est favorable au projet de Bell Mobilité;





No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 décembre 2023

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Joy Davies,  
appuyée par Roger Chevarie,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine donne son appui au projet d'implantation d'un système d'antennes de radiocommunication et de radiodiffusion soumis par Bell Mobilité et projeté sur le lot 4 272 149 du cadastre du Québec.

CM2312-0859

### **Adoption du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine**

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 15 de la *Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques*, la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine doit élaborer, adopter et mettre en œuvre un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH), à l'échelle de son territoire, et déposer celui-ci au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs au plus tard le 16 décembre 2023;

CONSIDÉRANT l'importance des milieux humides dans l'équilibre écologique de l'archipel;

CONSIDÉRANT QU' il est dans l'intérêt de la Communauté maritime d'adopter son PRMHH;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Gaétan Richard,  
appuyée par Richard Leblanc,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'adopter le Plan régional des milieux humides et hydriques et de transmettre celui-ci au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, tel que le prévoit la procédure prévue à cette fin.

### **INFRASTRUCTURES ET BUREAU DE PROJETS**

CM2312-0860

### **Autorisation de dépôt de projet – Programme pour des communautés côtières résilientes au climat (CCRC) – Ressources naturelles Canada**

CONSIDÉRANT QUE le Programme pour des communautés côtières résilientes au climat (CCRC) de Ressources naturelles Canada vise à améliorer la résilience des communautés et des entreprises côtières aux changements climatiques et à accélérer l'adaptation grâce à des projets pilotes intégrés à l'échelle régionale qui permettent aux partenaires de travailler ensemble pour réduire les risques liés aux changements climatiques et coordonner des



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 décembre 2023

mesures novatrices;

CONSIDÉRANT QUE le projet « Développement de stratégies d'adaptation et d'immunisation des bâtiments vulnérables à la submersion côtière en contexte de changements climatiques pour trois sites prioritaires des Îles-de-la-Madeleine » s'inscrit parfaitement dans les objectifs du programme et pourrait être admissible à une aide financière de 75 %;

CONSIDÉRANT QUE pour participer audit programme, le conseil doit autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière, d'une lettre d'appui au projet de WSP, confirmer la contribution municipale ainsi que le signataire de la demande;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Hugues Lafrance,  
appuyée par Gaétan Richard,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière auprès de Ressources naturelles Canada dans le cadre du Programme pour des communautés côtières résilientes au climat (CCRC);

de confirmer le respect par la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine des modalités d'application de ce programme;

d'approuver l'appropriation des sommes nécessaires relativement à la mise de fonds prévue au programme;

de transmettre une lettre d'appui au projet confirmant une contribution municipale de 50 000 \$ en argent et de 108 100 \$ en nature;

d'autoriser le directeur des infrastructures et du bureau de projets, ou en son absence à la directrice des services administratifs, à signer ladite demande, lettre d'appui ou tout autre document relatif à ce projet et en assurer la gestion.

CM2312-0861

### Appui au projet de CLIMAtlantic – Programme pour des communautés côtières résilientes au climat (CCRC) – Ressources naturelles Canada

CONSIDÉRANT QUE le Programme pour des communautés côtières résilientes au climat (CCRC) de Ressources naturelles Canada vise à améliorer la résilience des communautés et des entreprises côtières aux changements climatiques et à accélérer l'adaptation grâce à des projets pilotes intégrés à l'échelle régionale qui permettent aux partenaires de travailler ensemble pour réduire les risques liés aux changements climatiques et coordonner des mesures novatrices;



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 décembre 2023

CONSIDÉRANT QUE le projet « *Making Adaptation Count: Broadening Efforts, Making Connections, and Combining Resources* », élaboré par CLIMATlantic, s'inscrit parfaitement dans les objectifs du programme et pourrait être admissible à une aide financière de 75 %;

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime souhaite éventuellement se doter d'un plan d'adaptation aux changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime souhaite depuis longtemps établir et (ou) renforcer ses liens avec les acteurs des provinces maritimes, qui vivent des réalités similaires aux nôtres face aux changements climatiques, afin de partager les connaissances et les expertises pour améliorer la résilience;

CONSIDÉRANT QUE le projet de CLIMATlantic, développé autour du principe de « trajectoires d'adaptation », s'inscrit dans la nouvelle tendance mondiale de voir l'adaptation d'un territoire en trajectoires, plutôt qu'en actions figées dans le temps, et que cela représente une opportunité pour le territoire d'obtenir du soutien et de l'expertise pour y arriver;

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit autoriser le dépôt d'une lettre d'appui au projet y désigner un ou une signataire et confirmer sa contribution;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Roger Chevarie,  
appuyée par Joy Davies,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'autoriser le dépôt d'une lettre d'appui à CLIMATlantic pour son projet « *Making Adaptation Count: Broadening Efforts, Making Connections, and Combining Resources* » déposé au Programme pour des communautés côtières résilientes au climat (CCRC) de Ressources naturelles Canada;

d'autoriser le directeur des infrastructures et du bureau de projets ou, en son absence, à la directrice des services administratifs et de la trésorerie, à signer une lettre d'appui au projet de CLIMATlantic;

de confirmer la contribution en service de l'équipe municipale de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine.



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 décembre 2023

### PÉRIODE DE QUESTIONS

Les sujets qui ont fait l'objet d'interventions sont les suivants :

- Mères au front – Dépôt au conseil d'une chaise des générations – Demande est faite pour que cette chaise soit installée bien en vue lors des séances du conseil de sorte à rappeler aux élus les impacts des décisions prises sur les générations futures.
- Schéma d'aménagement révisé – Regroupement des propriétaires de terrains forestiers et agricoles – Procédure de consultation.
- Installation de l'antenne de Bell Mobilité – Emplacement précis de l'équipement sur le Sandy Hook.

CM2312-0862

### CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur une proposition de Roger Chevarie,  
appuyée par Richard Leblanc,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

de lever la séance à 19 h 49.

\_\_\_\_\_  
Antonin Valiquette, maire

\_\_\_\_\_  
Alexandra Vigneau, greffière